



COMMUNIQUE

DEFENSE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Les syndicats de l'Action Sociale reçus à la Direction Générale du Travail

Les organisations syndicales CGT, FO et SUD ont été reçues par le Directeur Général du Travail le 9 octobre 2019.

A cette occasion nous avons défendu le principe du maintien de la CCNT66 et des accords CHRS et la poursuite de négociations loyales dans leurs champs respectifs.

Malgré la volonté politique de fusion des branches conventionnelles, le ministère nous a confirmé que légalement nous étions toujours dans notre droit concernant notre détermination à préserver ces deux champs conventionnels.

Nous avons annoncé au Directeur de la DGT que nous serions présents à son invitation du 11 octobre.

Cette réunion fait suite aux demandes de NEXEM et de la CFDT de mettre en place une CMP (Commission Mixte Paritaire) pour tenter d'imposer la fusion des champs conventionnels CCNT66 et CHRS.

Nous annoncerons à cette occasion qu'au regard de la détérioration des négociations, CGT, FO et SUD sollicitent la mise en place de 2 Commissions Mixtes Paritaires distinctes (CCNT66 et CHRS).

Par ailleurs, et en toute cohérence, nous ferons valoir notre droit d'opposition majoritaire à « l'accord de fusion des champs conventionnels CCNT66 et CHRS » voulu et signé par NEXEM, la CFDT et la CFTC.

CGT, FO et SUD REVENDIQUENT LE MAINTIEN ET L'AMELIORATION DES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES EXISTANTES.

Paris, le 10 octobre 2019